



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 23/05/2025

Séance du 15 mai 2025

**Le Conseil Municipal, convoqué le 07 mai 2025, s'est réuni à
l'hôtel de Ville de Besançon**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 12), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 14), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 8), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 26 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 2), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 14), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 20), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

M. Benoît CYPRIANI

Étaient absents :

M. François BOUSSO, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 4), M. François BOUSSO à M. Benoît CYPRIANI, M. Sébastien COUDRY à M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Lorine GAGLIOLO à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Olivier GRIMAITRE à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Claude VARET (à compter de la question n° 27), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAEHR, Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI, Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 19 incluse)

OBJET : 18 - Action Culturelle : Travaux sur la Friche artistique : Etablissement du coût prévisionnel définitif des travaux – Demandes de subventions

Délibération n° 007923

Action Culturelle : Travaux sur la Friche artistique : Etablissement du coût prévisionnel définitif des travaux – Demandes de subventions

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°2	29/04/2025	Favorable unanime
Commission n°3	30/04/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'approuver le programme de travaux sur la Grande Halle sur le site de la friche artistique, ainsi que le plan de financement de l'investissement. La traduction des exigences de mise en sécurité incendie et la prise en compte des contraintes techniques du bâtiment, portent le coût prévisionnel définitif des travaux à 1 366 800 € HT, soit un coût d'opération Toutes Dépenses Confondues de 2 073 000 € TTC.

I. Contexte et objet de l'opération

La Friche artistique, lieu de production artistique, ouverte depuis 2011 aux acteurs culturels et acquise par la Ville en 2018, rassemble 23 structures culturelles essentiellement dans le spectacle vivant par mise à disposition permanente d'espaces de travail. En complément, les studios temporaires sont disponibles pour des compagnies du territoire, essentiellement, pour préparer leur création. En parallèle, la Grande Halle, site industriel remarquable, a, jusqu'en 2023, accueilli des événements culturels et sportifs comme le festival Détonation, le Trail des Forts, et est fermée depuis pour des raisons de sécurité.

Compte tenu de la dégradation du bâtiment, un schéma directeur a été réalisé permettant de phaser les étapes de travaux. Ce rapport porte sur une première phase de travaux ciblée sur la réhabilitation, pour garantir sa réouverture rapide et permettre ainsi la reprise des grands événements culturels et sportifs.

La friche artistique comporte deux bâtiments industriels datant du milieu du XXème siècle en structure béton :

- le bâtiment Sud (R+1 sur sous-sol) comporte la banque alimentaire, des ateliers, des zones de stockage et des bureaux,
- le bâtiment Nord (R+1), comporte la Grande Halle, la banque alimentaire, 3 studios, une cuisine et des sanitaires,
- des coursives relient les 2 bâtiments au R+1.

Le programme de travaux développé ci-après vise la réhabilitation du bâtiment de la Grande Halle, permettant en parallèle sa mise en conformité et d'accessibilité et sa pérennité, pour permettre sa réouverture au public, d'y organiser des manifestations sur un format et une fréquence similaires à la période d'exploitation avant fermeture, en conservant le caractère brut et industriel du lieu.

II. Projet de réhabilitation du bâtiment

En matière de sécurité incendie :

- Mise en sécurité des installations électriques
- Mise en conformité de la résistance au feu des cloisons intérieures et parois extérieures du bâtiment
- Mise en place de châssis de désenfumage en toiture de la Grande Halle
- Création d'issues de secours : remise en service d'un escalier et création de 2 nouveaux escaliers permettant l'évacuation des studios au-dessus de la Grande Halle
- Mise en conformité de différentes portes d'accès aux studios et à la Grande Halle
- Création d'un PC sécurité
- Installation d'un Système de Sécurité Incendie de catégorie A

En matière de pérennité du bâtiment :

- Réfection intégrale de la toiture du bâtiment Nord
- Démolition de la rampe de liaison entre les deux ailes de la Banque Alimentaire permettant de supprimer l'effet impasse dans le traie entre les 2 bâtiments
- Création de sanitaires dans la Grande Halle

En matière d'accessibilité :

- Création d'un cheminement PMR depuis l'avenue de Chardonnet, incluant l'éclairage réglementaire, ainsi que la reprise de la rampe du bâtiment Sud
- Création de 5 places de stationnement PMR

La traduction des exigences de mise en sécurité et la prise en compte des contraintes techniques du bâtiment, portent le coût prévisionnel définitif des travaux à 1 366 800 € HT (valeur Janvier 2025). Les travaux de mise en accessibilité de la Grande Halle sont estimés à 90 700 € HT.

III. Budget d'opération

Le **budget toutes dépenses confondues** de l'opération mise en sécurité de la Grande Halle est estimé à 1 727 500 € HT, soit **2 073 000 € TTC** répartis comme suit :

	Montant TTC
Travaux (valeur janvier 2025)	1 640 160 €
Provision pour aléas de chantier	87 450 €
Provision pour révisions de prix	26 235 €
Total coût travaux	1 753 845 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	291 788 €
Autres frais (prestations intellectuelles hors maîtrise d'œuvre, dépenses diverses)	27 367 €
Coût d'opération total Toutes Dépenses Confondues (TDC)	2 073 000 €

IV. Plan de financement prévisionnel

Le plan de financement prévisionnel, incluant les travaux de mise en accessibilité, s'établit ainsi :

- Etat :	477 210 €
- Région Bourgogne Franche-Comté :	605 461 €
- Département du Doubs :	272 730 €
- Ville de Besançon :	462 799 €
- Total HT :	1 818 200 €
- TVA à charge de la Ville de Besançon :	363 640 €
- TOTAL TTC :	2 181 840 €

La Ville de Besançon prendra en charge les financements non acquis.

V. Calendrier prévisionnel

Les études se sont poursuivies jusqu'en avril 2025. Les travaux vont démarrer en juillet 2025. L'opération sera livrée en avril 2026.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux et le montant du coût prévisionnel définitif des travaux,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires selon le plan de financement ci-dessus et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Benoît CYPRIANI
Adjoint

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT